



MAIRIE

COMPTE RENDU DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 MARS 2025

Date de convocation : 27/02/2025

Nombre de conseillers en exercice : 15 présents : 12 votants : 15

L'an deux mille vingt-cinq, le 06 mars à vingt heures trente minutes,
Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Michel MAILLARD, Maire.

Etaient présents :

M. MAILLARD Michel, M. BLOT Daniel, Mme COLLAS Céline, M. TROUVE, Mme MARDELÉ Yvonne, M. COLLIN Jean-Yves, M. VALLEE Jean-Luc, M. GUY Fabrice, Mme DELANOË Anaïs, , M. ANDRIEU Pierre-Arnaud, Mme MONNERIE Laetitia, Mme GRE Estelle,

Procurations pour absents :

Mme FOURCINAIS Annick pouvoir à M. BLOT Daniel,

M. POSTIC Yann pouvoir à Mme MONNERIE Laetitia

Mme MONNIER Delphine pouvoir à Mme COLLAS Céline

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : M. COLLIN Jean-Yves

2025-011 VALIDATION DU DEVIS POUR LE RACCORDEMENT DU PLATEAU RALENTISSEUR

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que les travaux de voirie pour la réalisation du plateau ralentisseur sur la RD 528 à la sortie du lotissement « Les Jardins de Lucie », ont débuté.

Il convient de valider le devis réalisé par l'entreprise Potin TP, initialement validé en commission, pour coordonner les travaux de raccordement avec le lotissement « Le Rochelet ».

Au regard de ces éléments, il est proposé au Conseil municipal :

- **DE VALIDER** le devis Potin TP pour un montant de 17 460€ HT
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier

2025-012 PILON 2024 DE LA MEDIATHEQUE

Il est exposé au conseil municipal que tous les documents de la médiathèque appartiennent au domaine public et que pour désherber, terme désignant le fait de retirer ces documents des collections et de les mettre sur la liste des pilons, il est nécessaire de prendre une délibération pour les sortir définitivement du patrimoine municipal.

La médiathèque propose une liste de 126 documents pour la liste des pilons 2024.

Ce sont des documents qui ne correspondent plus à la demande des lecteurs : contenus datés, et ou obsolètes, documents anciens, usés abîmés ou visuellement peu attrayants.

Ces livres et documents feront l'objet d'une vente publique à destination des particuliers sous forme d'une braderie reconduite tous les ans et cette année la date retenue est le 27 avril 2025.

Il est proposé d'appliquer la tarification suivante :

0.25€ la vente de revues

0.75€ livre de poche et livre pour enfant

1€ bande dessinée et roman broché

1.5€ livre documentaire grand format

Le produit de la vente servira à l'acquisition de nouveaux ouvrages pour la médiathèque.

Après avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal

Accepte la proposition de la médiathèque

Valide les tarifs présentés

Autorise M. le maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier

2025-013 PRESENTATION DES DERNIERES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE SES DELEGATIONS

Tableau des décisions prises dans le cadre des délégations consenties par le conseil municipal au Maire en vertu de l'article L2122-22 du CGCT, délibération 2023-67 du 15/06/2023

DEPENSES	MONTANT TTC
LEBLANC ENVIRONNEMENT HYDRO CURAGE	1 478.80€

✓ Renonciation DIA 0351012500004 7 Rue du stade

SIGNATURES :

Président de séance
Le Maire
Michel MAILLARD

Secrétaire de Séance